



1 rue du stade  
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon  
Tel : 04.28.29.80.93  
Courriel : accueil@smaavo.fr

## **Marché de prestations intellectuelles**

### **Procédure Adaptée**

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° et R.2172-1 du code de la commande publique

---

# **Élaboration d'un Plan de Gestion des Zones Humides d'intérêt Communautaires**

N° 2021\_006\_Plan de Gestion des Zones Humides

---

## **Avis d'appel public à la concurrence (Publicité)**

*Date limite de réception des offres :*

**22 octobre 2021 à 19h00**

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon - SMAAVO  
1 rue du stade  
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon

Statut : Syndicat mixte ouvert

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques
- Environnement

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>**Objet du marché :** Élaboration d'un Plan de Gestion des Zones Humides d'intérêt Communautaires

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

**Lieu principal d'exécution :**

Bassin Versant de l'Ozon (69)

Code NUTS : FRK26

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Les prestations font l'objet de 2 tranches :

1. Elaboration du Plan de Gestion (**tranche ferme**)

Recueil, expertise terrain, diagnostics et élaboration du Plan de Gestion

2. Appui à la réalisation des dossiers réglementaires (**tranche optionnelle**)

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

La tranche Elaboration du Plan de Gestion commence à compter de la date de notification du marché.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Concernant les avances, se référer au CCAP (avances prévues, selon les articles L2191-2, L2191-3 et R2191-3 à R2191-12 du Code de la Commande Publique)

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

**Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans, et en lien avec l'objet de la présente consultation.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

**Procédure :** MAPA ouvert

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : 2021\_006\_Plan de Gestion des Zones Humides

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2021*

*Date limite de réception des offres : 22/10/2021 à 19h00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par virement bancaire.

Modalités de financement des prestations : Budget GEMAPI de la collectivité (fonds propres).

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Informations sur les options :** DIG : Réalisation et dépôt d'un Dossier d'Intérêt Général, le cas échéant

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Lyon

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

#### **Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon - SMAAVO / Direction

Correspondant : Romain CHEVALIER

Adresse : 1 rue du stade

69360 Saint-Symphorien-d'Ozon

Courriel : [r.chevalier@smaavo.fr](mailto:r.chevalier@smaavo.fr)

- pour les renseignements d'ordre technique :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon - SMAAVO

Adresse : 1 rue du stade

69360 Saint-Symphorien-d'Ozon

Courriel : [m.hebert@smaavo.fr](mailto:m.hebert@smaavo.fr)